

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DDCT 22 Subventions (527 915 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 129 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2016.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association ALPHABET FAMILLES (12585) pour une action 'éducation: parents acteurs de la réussite scolaire' (2016_04229).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203) pour une action 'Médiateur animateur interpartenarial' (2016_03708).

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 4.500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION CULTURE 2 + (13485) pour une action 'Ethnopsychologie infantile' (2000 euros / 2016_04693) et pour une action 'Jeux en langue maternelle' (2500 euros / 2016_04695).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association DAVOUT RELAIS (167781) pour une action 'éducation : accompagnement à la scolarité' (2016_04465).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.900 euros est attribuée à l'association DES JEUNES ET DES LETTRES (19684) pour une action 'Parcours responsable culturel et de découverte de métiers' (2016_05231).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association E.S.S.E ESPRIT; SAVOIR; SPORT ET ÉQUITÉ (174421) pour une action 'Médiation et prévention' (2016_03437).

Article 7 : Une subvention d'un montant global de 8.000 euros est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour une action 'Accompagner et soutenir les adolescents' (3.000 euros / 2016_04706) et pour une action 'Aidons les parents' (5.000 euros / 2016_04709).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association ELLE TOURNE LA PAGE MAISON DU LIVRE ET DE LA LECTURE (13729) pour une action 'Migration des images : ateliers d'écriture avec des primo-arrivants' (2016_03793).

Article 9 : Une subvention d'un montant global de 3.500 euros est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour une action 'Programme de formation participative Communication Bienveillante et éducation aux Droits de l'Homme' (1.500 euros / 2016_03537) et pour une action 'Jardhumains' (2.000 euros / 2016_03542).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association LE TERRIER D'HÉGÉSIPPE (182361) pour une action 'Atelier pédagogique d'initiation au journalisme, à la photographie et autres expressions visuelles.' (2016_03892).

Article 11 : Une subvention d'un montant global de 13.000 euros est attribuée à l'association MACAO ECRITURE(S) (20062) pour une action 'formation au baby-sitting, une valorisation économique et sociale pour les jeunes des quartiers' (3.000 euros / 2016_04463) et pour une action 'Dynamisation sociale et accompagnement des jeunes - structure de proximité l'Escale (ensemble Mouchez)' (10.000 euros / 2016_04471).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association POSTURES (19272) pour une action 'Projet Jeunes Pages Flandre' (2016_03638).

Article 13 : Une subvention d'un montant global de 3.000 euros est attribuée à l'association L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (157) pour une action

‘Médiation Scolaire Parents Ecole’ (2.000 euros / 2016_05207) et pour une action ‘6ème Édition de la fête du quartier des Portes "La petite Istanbul en Fête"' (1.000 euros / 2016_03256).

Article 14 : Une subvention d’un montant de 5.000 euros est attribuée à l’association ARBOR (19593) pour une action ‘Action de soutien et de remobilisation: "Trouver un chemin"' (2016_05246).

Article 15 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association ATNT-18 (ARTS TRADITIONNELS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DU 18ÈME ARRONDISSEMENT) (9265) pour une action ‘cyber emploi : 2 plateformes / 2 reussites’ (2016_05006).

Article 16 : Une subvention d’un montant de 3.000 euros est attribuée à l’association LE CERCLE DE LOISIRS À L’USAGE DES BALADINS (45441) pour une action ‘P.A.R.I. - Programme d’Ateliers Réussir l’Insertion’ (2016_04104).

Article 17 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association 13 POUR TOUS (19943) pour une action ‘Projet Valorisation et autonomie des femmes’ (2016_04113).

Article 18 : Une subvention d’un montant de 4.000 euros est attribuée à l’association AMICALE DAX (10585) pour une action ‘LCD Génération’ (2016_04729).

Article 19 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association ASSOCIATION FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER (12706) pour une action ‘Tous connectés !Aide aux formalités en ligne’ (2016_05226).

Article 20 : Une subvention d’un montant de 6.000 euros est attribuée à l’association ASSOCIATION POUR LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE, ET POUR L’EGALITÉ DES DROITS (9969) pour une action ‘Accès aux droits et aux savoirs, permanences juridiques de proximité et promotion de la citoyenneté’ (2016_05208).

Article 21 : Une subvention d’un montant de 2.500 euros est attribuée à l’association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (AECS) (3461) pour une action ‘Consolider le lien social intergénérationnel pour la réussite éducative, par la pratique artistique.’ (2016_03974).

Article 22 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association CQFD BESSIÈRES COMITÉ DE QUARTIER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SECTEUR BESSIÈRES (13325) pour une action ‘animation intergénérationnelles de proximité’ (2016_04015).

Article 23 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association ECOUTE HABITAT 17 AMICALE DES LOCATAIRES BESSIÈRES-GARNIER -BRUNET-PONT À MOUSSON (11665) pour une action ‘jardin communautaire’ (2016_05232).

Article 24 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association FEMMES DE LA TERRE (13527) pour une action ‘Financement : Permanence d’écrivain public et d’accès aux droits’ (2016_03509).

Article 25 : Une subvention d’un montant global de 3.900 euros est attribuée à l’association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES (2.400 euros / 11127) pour une action ‘Accueil social : femmes du quartier’ (2016_04078) et pour une action ‘Sorties familiales et rencontres festives’ (1500 euros / 2016_04081).

Article 26 : Une subvention d’un montant de 8.500 euros est attribuée à l’association HALAGE (15006) pour une action ‘Jardin solidaire "l’Univert"' (2016_04530).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES (19310) pour une action 'Coordination de l'Espace Souham' (2016_04414).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association LES MÉDIATEURS ET LES MÉDIATRICES DU 20ÈME (184803) pour une action 'constitution d'un réseau de médiateurs interculturels multilingues - permanences d'accès aux droits' (2016_04641).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association MA PLUME EST A VOUS (15387) pour une action 'Appel à projet 2016' (2016_02470).

Article 30 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association PARIS MACADAM-LES ARCAVALS (13225) pour une action 'Femmes tout âge migrantes 2016 (et emploi)' (2016_04595).

Article 31 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association PEACE AND LOVE DES FEMMES DU 17ÈME ARRONDISSEMENT (168703) pour une action 'Vivre mieux ensemble' (2016_04062).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (11985) pour une action 'Échanges et ouverture culturelle à destination des familles' (2016_04068).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES AGEES - FEDERATION DE PARIS (UNRPA) (21175) pour une action 'Récits de vie(s)...de ville...et d'autre.' (2016_05248).

Article 34 : Une subvention d'un montant global de 3.000 euros est attribuée à l'association VIVRE ENSEMBLE À MAROC TANGER (15949) pour une action 'Lien social' (2.000 euros / 2016_03697) et pour une action 'emploi, atelier de savoirs socio_linguistique.' (1.000 euros / 2016_03700).

Article 35 : Une subvention d'un montant global de 7.500 euros est attribuée à l'association ROBERT DESNOS (9309) pour une action 'Ateliers du lundi' (1500 euros / 2016_03317), pour une action 'Fête du sapin' (1.000 euros / 2016_03318), pour une action 'Médiation sociale dans le quartier de la Grange aux Belles' (2.500 euros / 2016_03319) et pour une action 'Action socialisante à composante langagière (dont alphabétisation)' (2.500 euros / 2016_03316).

Article 36 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ART-EXPRIM (9971) pour une action 'Fresque participative dans le quartier Oudiné' (2016_05225).

Article 37 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SOLIDARITE PAGA LAGNY DAVOUT(PLD) (12966) pour une action 'Lien social: Accueil convivial et échange de savoirs entre les habitants de la tour du Pin' (2016_04444).

Article 38 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE 10E (13770) pour une action 'Ensemble 2016' (2016_03916).

Article 39 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association CLICHÉS URBAINS (12649) pour une action 'Vie de Quartier' (2016_03378).

Article 40 : Une subvention d'un montant global de 11.700 euros est attribuée à l'association ARC 75 (2507) pour une action 'Culture pour tous Appel à projet politique de la ville' (2.200 euros / 2016_03313), pour une action 'Laissez parler votre créativité! Appel à projet politique de la ville' (3.000 euros / 2016_03314), pour une action 'L'informatique par la photoAppel a projet politique de la ville' (2.000 euros / 2016_05205), et pour une action 'Ateliers rue' (4500 euros / 2016_04790).

Article 41 : Une subvention d'un montant global de 8.000 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (15247) pour une action 'Ateliers menuiserie au square Léon' (3000 euros / 2016_04515) et pour une action 'emploi cadre de vie 2016 ateliers menuiserie 19e' (5.000 euros / 2016_03501).

Article 42 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT (9807) pour une action "'Le tri et la récup', ça se passe dans mon quartier !" 2016' (2016_04370).

Article 43 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association COLOMBBUS (13326) pour une action 'Le Passage Numérique:Appropriation & expression numériques pour les habitants du Grand Belleville' (2016_05206).

Article 44 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGÈRES (128781) pour une action 'Mobilisation des habitants et actions de convivialité' (2016_04598).

Article 45 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association NEY VILLAGE (13505) pour une action 'Coordination sociale 2016' (2016_04989).

Article 46 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association LES ENFANTS DU DANUBE (16238) pour une action 'les enfants du danube' (2016_03604).

Article 47 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'ART & NATURE - Les Jardins d'Asphalte - Qu'est ce qui pousse en bas de chez moi ? Du Partage!' (2016_04448).

Article 48 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association MAINS AGILES (13185) pour une action 'défilé costume du printemps' (2016_03895).

Article 49 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association AU RENDEZ VOUS DES SENIORS (15386) pour une action 'Offrir un lieu de partage et de convivialité pour les seniors du quartier' (2016_05020).

Article 50 : Une subvention d'un montant global de 15.000 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19E (11485) pour une action 'Projet jardin Couleurs et Senteurs pour DDCT' (6000 euros / 2016_03665), pour une action 'Projet Jardin le Ver Têtu (ex Jardin Cambrai) pour la DDCT' (9000 euros / 2016_03669),

Article 51 : Une subvention d'un montant global de 22.000 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (7601), pour une action 'Médiation de jour, prévention, temps forts et animation estivale sur le quartier Fontaine au Roi' (13000 euros / 2016_05222), pour une action 'Créer du lien social autour d'actions de sensibilisation au développement durable' (4000 euros / 2016_05218), et pour une action 'Fêtes du printemps et de Noël sur le quartier Fontaine au Roi' (5000 euros / 2016_05220).

Article 52 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association SIMPLON EN FÊTES (19446) pour une action 'Animation socio-culturelle et organisation de manifestations festives dans le quartier Clignancourt' (2016_04868).

Article 53 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour une action 'Projet La Chapelle Comestible 03' (2016_04843).

Article 54 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association 46 BIS (182508) pour une action 'Les bruits nous parlent Création d'un jeu sonore pour le quartier Porte-de-Vanves' (2016_03346).

Article 55 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association ACP LA MANUFACTURE CHANSON (181331) pour une action 'Fontaine au Roi vocal crew' (2016_02224).

Article 56 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DE MÉDIATION INTERCULTURELLE (16446) pour une action 'Médiation familiale' (2016_05247).

Article 57 : Une subvention d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES la chapelle 18 (89541) pour une action 'Fabrique Ton Quartier' (2016_04884).

Article 58 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (9866) pour une action 'Aide au financement d'activité de pratique musicale pour des enfants éloignés d'une pratique culturelle' (2016_04258).

Article 59 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ATELIERS PLURICULTURELS (18360) pour une action 'animation socio-culturelle et interculturelle' (2016_04194).

Article 60 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association BELLEVILLECOSMOPOLITE (181995) pour une action 'Musée Hors-les-Murs' (2016_05209).

Article 61 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association BOUCHE A BOUCHE (12107) pour une action 'Politique de la Ville 2016 - Paris XIV - Marianne c'est Toi ! et le Banquet des familles recomposées' (2016_02027).

Article 62 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association CENTRE D'ÉTUDES, DE FORMATION ET D'INSERTION PAR LA LANGUE (13585) pour une action 'Formation des acteurs sociaux du 18e' (2016_04897).

Article 63 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association CIE L'ARTISANIE (26361) pour une action 'Conté Partagé. Contes du monde à domicile' (2016_03565).

Article 64 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association COLLECTIF INDEPENDANT RESIDENCE TANGER (114641) pour une action 'Favoriser un meilleur vivre ensemble par l'animation d'activités ludiques et éducatives et d'assista' (2016_03381).

Article 65 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER (12025) pour une action 'Accompagnement à l'insertion et à la citoyenneté de jeunes en grande difficulté par la participation' (2016_03573).

Article 66 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE OPÉRA SUR LE TOIT (181557) pour une action 'Sensibilisation chant lyrique théâtre Didot-Pte Vanves' (2016_03576).

Article 67 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) pour une action 'Animation et gestion de l'Espace Bièvre, outil de développement du quartier Kellermann au bénéfice d' (2016_04310).

Article 68 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association CULTURE 21 (101481) pour une action 'Fils croisés - voyage au pays des tissus' (2016_05210).

Article 69 : Une subvention d'un montant de 1.700 euros est attribuée à l'association DANSE LA VIE (9525) pour une action 'danser le vivre ensemble' (2016_03772).

Article 70 : Une subvention d'un montant global de 4.000 euros est attribuée à l'association DÉBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour une action 'Danube tout en récup' !' (2000 euros / 2016_03429) et pour une action 'Le 13ème récup' son quartier' (2000 euros / 2016_04326).

Article 71 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association ECHOMUSEE (10827) pour une action 'Espace d'Initiatives Culturelles' (2016_04312).

Article 72 : Une subvention d'un montant global de 9.000 euros est attribuée à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE (6000 euros / 13545) pour une action 'Ateliers de création, d'expression et d'accès à la culture' (2016_03321), et pour une action 'Des p'tits vélos dans la tête' (3000 euros / 2016_03320).

Article 73 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association EDUC'HAND (118021) pour une action 'Projets Hand'elles' (2016_04020).

Article 74 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association EMMAUS SOLIDARITE (24921) pour une action 'Une Rentrée Partagée' (2016_04028).

Article 75 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association TATOOSPORTS (8164) pour une action 'Lutter contre les discriminations et favoriser l'insertion par la pratique sportive' (2016_05224).

Article 76 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association EQUIPE SAINT VINCENT ALPHA XIV PARIS (10447) pour des ateliers socio-linguistique (2016_03788).

Article 77 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (18096) pour une action 'Atelier de football du samedi et dimanche et sorties' (2016_03498).

Article 78 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association FAUVE (185458) pour une action 'L'expérience de la cuisine citoyenne dans le 19ème arrondissement' (2016_03507).

Article 79 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association GROUPE D'AIDE ETHNOPSICOLOGIQUE CHARLES HERMITE (19916) pour une action 'éducation Accompagnement ethnopsychologique des enfants de familles migrantes en difficulté scolaire' (2016_04938).

Article 80 : Une subvention d'un montant global de 10.000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE À L'AFFÛT (9519) pour une action 'Développement perso et insertion culturelle parcours de création théâtrale. Détournement d'oeuvres' (4500 euros / 2016_04387), pour une action 'Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour enfants - Détournement d'oeuvres' (1500 euros / 2016_04389) et pour une action 'Théâtre Forum : Parents-enfants mode d'emploi' (4.000 euros / 2016_04384).

Article 81 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES BAROUDEURS CO.DE.BAR. (907) pour une action 'lien social culture conte-Partagé' (2016_04941).

Article 82 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) pour une action 'Les jeunes du 7e art' (2016_04945).

Article 83 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS (49041) pour une action 'Café débat citoyen' (2015_08412).

Article 84 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association LA GUINGUETTE PIRATE (12785) pour une action 'Accès à la culture pour les jeunes du quartier Chevaleret et Bédier à travers la création d'un group' (2016_04405).

Article 85 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association LA SIERRA PROD (8462) pour une action 'Atelier de création d'un site web multimédia en lien avec le Territoire de Clignancourt' (2016_05078).

Article 86 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association LABOMATIQUE (3521) pour une action 'culture - tv participative par et pour les habitants de chaufourniers, quartier prioritaire du 19e' (2016_03589).

Article 87 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) pour une action 'Lectures partagées avec les familles dans les quartiers Michelet, Riquet et Danube,19e arr.' (2016_03594).

Article 88 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour une action 'Ateliers socio-linguistiques' (2016_03841).

Article 89 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET - MISSION POPULAIRE XIÈ (8561) pour une action 'Culture et lien social Parcours culturels et pratiques artistiques pour et par les habitants.' (2016_04139).

Article 90 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association LES ENFANTS DU CAP-VERT (182059) pour une action 'Ateliers nutrition et bien être - ateliers danse' (2016_04633).

Article 91 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association LES MINIS POUSES (165601) pour une action 'Médiation artistique à visée thérapeutique : Atelier Danse' (2016_03606).

Article 92 : Une subvention d'un montant de 1.900 euros est attribuée à l'association LES PETITES MAINS DE PORTE DE VANVES (184505) pour une action 'Financement des ateliers de couture des Petites Mains' (2016_01461).

Article 93 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association LIGUE D IMPROVISATION FRANCAISE IDF/PARIS (18265) pour une action 'Ouverture Eclair' (2016_03617).

Article 94 : Une subvention d'un montant global de 5.000 euros est attribuée à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (14869) pour une action 'Animation du lien social' (2.000 euros / 2016_03624) et pour une action 'Action réussite lycéens' (3.000 euros / 2016_03618).

Article 95 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association MIGRANTS PLAISANCE (18119) pour une action 'Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques' (2016_03897).

Article 96 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGES (9513) pour une action '"Cinémoi" 3^{ème} édition Cinéma itinérant et participatif sur le quartier de la Chapelle' (2016_04969).

Article 97 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) pour une action 'OASIS du Quartier' (2016_04902).

Article 98 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIÈRE (14432) pour une action 'À la croisée des regards: atelier intergénérationnel en direction des habitants' (2016_04146).

Article 99 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association PANDRATA CIRCLE (11465) pour une action 'Stages "Découverte des arts et cultures de notre monde" 6/13 ans' (2016_04150).

Article 100 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association PAR LES PETITES PORTES DU 13ÈME (185575) pour une action 'Accès à la culture et aux loisirs manuels au service du lien social' (2016_04489).

Article 101 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour une action 'Ecole de Futsal' (2016_03636).

Article 102 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association PARIS EST MOUV' (12946) pour une action 'Ateliers réguliers d'écriture rap/slam' (2016_04159).

Article 103 : Une subvention d'un montant de 2.200 euros est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (8805) pour une action 'Citoyen Mamadou debout !' (2016_05215).

Article 104 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association RACONTE-NOUS TON HISTOIRE (8565) pour une action 'Ateliers Liberté d'expression "La parole aux jeunes"' (2016_05217).

Article 105 : Une subvention d'un montant global de 106.615 euros est attribuée à l'association SALLE SAINT BRUNO (12109) pour une action 'Accueil - Orientation et mutualisation de Locaux' (39000 euros / 2016_04615), pour une action 'Animation de la Vie Locale et des projets inter-associatifs' (57615 euros / 2016_04617), et pour une action 'Espace de Proximité Emploi (EPE)' (10000 euros / 2016_04608). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour les projets mentionnés.

Article 106 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 527.915 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO